

URBANISATION ET ÉLEVAGE ENTRE CONFLITS D'USAGE ET SYNERGIES

par Gérard **Maisse**¹, Jean-Michel **Besancenot**², Maurice **Barbezant**³ et Pierre **Thivend**⁴

Les territoires de la France métropolitaine sont en pleine mutation socio-économique avec le développement d'un phénomène de péri-urbanisation qui concerne 95% de la population et 77% des exploitations agricoles. Le concept de territoire renvoie au mode d'utilisation de l'espace; la France agricole a laissé la place à une France urbaine et péri-urbaine dans laquelle tous les citoyens, qu'ils soient citadins ou ruraux, sont utilisateurs de l'espace rural et ont un avis sur l'utilisation de cet espace.

L'urbanisation des campagnes pose notamment des questions sur le partage du foncier en relation avec la croissance démographique et les différentes activités économiques. L'artificialisation des sols se fait en premier lieu au détriment des terres agricoles qui représentent la première réserve foncière des communes. Entre 2000 et 2010, environ 900 000 ha de SAU ont été perdus par l'agriculture, soit 3% de la SAU national. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil de concertation efficace pour aider les intercommunalités à l'élaboration de leur Plan local d'urbanisme tout en prenant en compte les diverses activités du territoire. Par exemple, le SCoT du Pays de Rennes a développé les concepts de « ville-archipel » et de « champs urbains », en s'appuyant sur une réflexion prospective associant collectivités et agriculteurs. L'influence urbaine sur les prix des terres agricoles est un facteur non négligeable de déprise de l'élevage au profit des grandes cultures et des cultures spécialisées; plus on se rapproche du pôle urbain, plus le prix de la terre agricole est élevé ce qui pénalise l'élevage.

L'urbanisation des esprits est un phénomène caractéristique du péri-urbain qui se renforce avec l'arrivée d'anciens citadins dans l'espace rural. Cette évolution pose des questions relatives au « vivre ensemble »: comment concilier les contraintes des différents habitants, comment mettre en synergie leurs apports, compétences et besoins, comment éviter le conflit entre sensibilité agricole et sensibilité urbaine dans le rapport aux animaux d'élevage, comment éviter les incompréhensions sur le statut de l'espace rural, bien public réserve de naturalité et de biodiversité pour les uns et propriété privée, outil de travail pour les autres ? Les relations entre urbains et agriculteurs-éleveurs deviennent de plus en plus fréquentes autour de questions variées comme le développement des loisirs équestres, la protection des ressources en eaux (exemple du partenariat entre l'agence de bassin Rhin-Meuse et la profession agricole du Grand Est), l'entretien des zones humides, la production d'énergie renouvelable locale (exemple des méthaniseurs collectifs), les circuits courts de commercialisation (exemple de la démarche de l'Union Régionale des Industries Agroalimentaires d'Auvergne, pour le développement de produits locaux, transformés localement,

¹ Membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France. délégué régional à la recherche et à la technologie pour la Bretagne.

² Membre de l'Académie d'Agriculture de France, ancien Directeur de la Maison de l'élevage de l'Ile-de-France.

³ Membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France. Ingénieur général honoraire du GREF.

⁴ Membre de l'Académie d'Agriculture de France. Directeur honoraire d'Agrocampus Rennes Directeur de recherche honoraire de l'INRA.

mis en marché selon une démarche de différenciation adaptée aux consommateurs du territoire)

En territoire péri-urbain, la gouvernance doit concilier légitimité professionnelle des éleveurs, légitimité des autres acteurs économiques et légitimité citoyenne des habitants. La diversité des situations territoriales implique une diversité des réponses à construire dans un dialogue local largement ouvert. Les lieux de dialogue ne manquent pas; il appartient aux élus locaux de les faire vivre dans le cadre des nouvelles dispositions définies par la loi NOTRe du 7 août 2015.